

République Française

Département du Bas-Rhin

**COMMUNE DE KUTZENHAUSEN**  
**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres : 15

en exercice : 15

***Séance du 29 janvier 2025***

en séance : 12

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Kutzenhausen, régulièrement convoqué le 21 janvier 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Sous la présidence de M. Pierrot SITTER, Maire.**

Membres présents :

Mmes Fabienne WALTER –Sophie LINDNER -- Sabrina STEINMETZ  
MM. Philippe MALL –Thierry HEIM — Martin HEINTZ - Olivier TRAPP -Pierre KLEIN -  
Serge ZEIDLER - Julien HIRLEMANN - Grégory BALL

Membres absents excusés :

MM. Pascal HERRMANN- Fabrice MOERCKEL

Membre absent non excusé :

Mme Sabine TRAPP

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Forêt indivise : programme de coupe et travaux 2025
- Travaux de débardage : consultation campagne 2025
- Fermage
- Travaux école maternelle : devis
- Instauration des autorisations d'absence (agents communaux)
- travaux d'archivage : convention avec le CDG

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.  
Après lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 25 Novembre 2024,  
le maire propose de passer à l'ordre du jour.

Le maire indique qu'il retire le point concernant l'instauration des autorisations  
d'absence (manque l'avis du Comité Technique).

Il rajoute deux points : adoption du plan prévisionnel de financement (projet de  
travaux à l'école maternelle) et présentation de devis.

## **N° 1 Délibération 2025/1**

### **Objet : Désignation d'un secrétaire de séance**

Le maire fait savoir qu'en vertu de l'article L.2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, à chacune de ses séances, doit désigner son secrétaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Martin HEINTZ comme secrétaire de ce jour, en adjoignant comme auxiliaire Madame Valérie RINCK, adjoint administratif.

## **N° 2 Délibération 2025/2**

### **Objet : Forêt indivise : programmes de coupe et de travaux 2025.**

Invité : M. Damien Leichtnam, agent technique de l'ONF.

Ce dernier fait la présentation du patrimoine de la forêt de Kutzenhausen, puis commente le bilan financier pour l'année 2024, avant de présenter le programme des coupes et des travaux pour 2025.

Après avoir ouï l'exposé de M. Damien Leichtnam et après délibération, le conseil municipal :

-Approuve à l'unanimité le programme de travaux (exploitation et travaux patrimoniaux) présenté par l'OFFICE NATIONAL DES FORETS en FORET COMMUNALE- KUTZENHAUSEN pour l'exercice 2025.

-Approuve à l'unanimité l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, pour un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes s'élevant à 83 410 Euros HT pour un volume de 1308 m3.

-Délègue le maire pour signer les documents et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le conseil municipal.

-Vote les crédits correspondants à ce programme de travaux :

54 139 HT pour les travaux d'exploitation.

26 150 € HT pour les travaux patrimoniaux.

Soit : 80 289€ HT.

## **N°3 Délibération 2025/3**

### **Objet : Travaux de débardage et façonnage : consultation campagne 2025**

M. Leichtnam présente les résultats des consultations pour les travaux de débardage pour la campagne 2025 : sur les 7 entreprises sollicitées, 3 entreprises ont soumissionné.

Entreprise	Montant HT
CONRAD	12 157.00
HOERNEL	11 587.00
PHILIPPS	10 827.00

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier ces travaux à HOERNEL

De même, M. Leichtnam présente les résultats des consultations pour les travaux de façonnage de stères pour la campagne 2025 : 4 entreprises ont soumissionné :

Entreprise	Montant HT
BRAUENER	8 000.00
PRESTA	10 600.00
PHILIPPS	8 000.00
DURINGER	8 200.00

Le conseil municipal décide, avec 11 voix pour et 1 voix contre, de confier ces travaux à BRAUENER

#### **N°4 Délibération 2025/4**

##### **Objet : Fermage.**

Le Maire informe le conseil municipal que M. Théophile ENGEL a résilié le bail de location de l'ensemble des parcelles dont il était locataire sur la commune de KUTZENHAUSEN soit les parcelles N° 46 et 190 en section 27. La disponibilité de cette parcelle communale a été affichée aux emplacements habituels.

La mairie a reçu deux demandes de fermage, de la part de Mme Sabine SCHWEIGER, et de M. WALTER Jean. Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour louer les parcelles à Mme Sabine SCHWEIGER et autorise le Maire à signer le nouveau bail en se basant sur le tarif de 2024.

#### **N°5 Délibération 2025/5**

##### **Objet : Travaux Ecole Maternelle : approbation de devis**

Philippe MALL présente un projet de rénovation des façades de l'école maternelle d'Oberkutzenhausen : remplacement des fenêtres et travaux de maçonnerie sur les murs extérieurs.

Plusieurs offres de prix ont été reçues en mairie.

#### **Remplacement des fenêtres et de la porte d'entrée**

Entreprise	Fenêtres	Porte d'entrée
CLAUS CJL Ferm. (BOIS)	39 750.00€ HT	
BRAUN (BOIS)	49 309.44€ HT	9 482 HT
BIEBER (BOIS)	39 763€ HT	8 236.72 HT
GROSS (PVC)	36 440€ HT	

## Maçonneries

Entreprise	Montant HT
SUSS	5 918.50€ HT
LEON NOEL	24 618.30€ HT

Le conseil municipal approuve le projet de rénovation tel que présenté.

- Pour le remplacement des fenêtres et portes, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir BIEBER, pour un montant HT de **47 999,72€**

- Pour la maçonnerie, le conseil municipal décide, avec 11 voix pour et 1 voix contre, de retenir SUSS pour un montant HT de **5 918,50€**

### N°6 Délibération 2025/6

#### **Objet : Adoption du plan prévisionnel de financement pour la rénovation à l'école maternelle d'Oberkutzenhausen**

Le projet de rénovation des façades l'école maternelle d'Oberkutzenhausen comprend le remplacement des fenêtres et de la porte d'entrée, ainsi que des travaux de maçonnerie.

Le maire présente un plan de financement prévisionnel :

Prix (HT) : **53 918,22€ HT**

#### **Ressources (HT) :**

DSIL (20%)	<b>10 783,64 €</b>
Fonds communal Alsace (38%)	<b>20 488,92 €</b>
Fonds propres	<b>22 645,66 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement prévisionnel du projet de rénovation de l'école maternelle, qui fait apparaître un total de dépenses et recettes de **53 918,22€ € HT**
- Demande au maire d'entamer les démarches nécessaires pour que ce projet puisse se concrétiser
- Charge le maire d'entamer toutes les démarches nécessaires auprès de la CEA, de la Région, et de l'État pour l'obtention de subventions.

### N°7 Délibération 2025/7

#### **Objet : Travaux d'archivage : convention avec le CDG**

Suite à l'analyse de service Archivage du CDG67, celui-ci propose un chiffrage estimatif pour la mission d'archivage :

Formule de travail	Nombre de jours d'intervention SAI	Nombre de jours En interne	Coût total
Formation	2	75	720€
Encadrement	15	50	5 400€
Clé en main	30	0.5	10 800€

Coût d'une intervention :360€

Vu :

- La demande de devis concernant la mission d'archivage,
- Le chiffrage établi par CDG 67,
- L'examen de la conformité de ce devis avec les besoins de la collectivité et le budget prévisionnel alloué,
- Le Code des marchés publics et la réglementation en vigueur,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **Approbation du devis** : Le devis relatif à la mission d'archivage formule « Formation », pour un montant total de 720€, est approuvé.
- **Engagement des crédits** : Les crédits nécessaires à la réalisation de cette prestation sont inscrits au budget de l'exercice 2025.
- **Autorisation donnée au Maire** : Le Maire est autorisé à signer l'accord de commande avec le CDG 67 et à procéder à toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution du projet.

**Vote :**

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

## **N°8 Délibération 2025/8**

### **Objet : Aménagement entrées et sorties de Kutzenhausen**

Dans sa séance du 8/10/2024, le conseil municipal avait retenue l'offre de H&H Jardins, pour un montant de 19 035.10€ TTC.

Le maire présente un devis complémentaire, suite à la modification demandée par la commune : réalisation sur mesure d'un panneau doublé en acier corten et découpes laser. La plus-value se monte à **1 303.27€ TTC**

Le conseil municipal accepte ce devis.

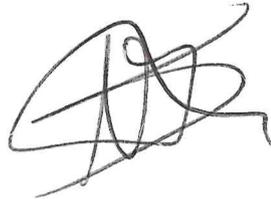
### **DIVERS**

- Le maire présente un avant-projet pour l'aménagement du secrétariat de la mairie.
- Actualités Puits VI : suite à des études menées sur sites, l'État, via le BRGM, surveille et entretient les installations.
- Martin HEINTZ s'interroge sur des travaux privés d'aménagement dans la rue de Feldbach.

Après diverses informations communiquées par la municipalité, la séance est clôturée à 21h30.

**Certifié exécutoire par Pierrot SITTER, maire et 30/01/25, et Martin HEINTZ, secrétaire de séance.  
Compte-tenu de la transmission des délibérations en sous-Préfecture le 30/01/25 et l'affichage le 30/01/2025**

**Pierrot SITTER  
Maire**



**Martin HEINTZ  
Secrétaire de séance**

